

**DCM N° 44 /2026**

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Département de LA SAVOIE

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de  
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

**- MEMBRES PRÉSENTS : MM. -BIGNARDI Martine – CHANUT Lionel - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - - DAMEVIN Doriane -DEJEAN Jocelyne - GARIBALDO Yves - LOSCHI Bernadette - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly.**

**- MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

- \* Mme CURCIO Véronique (procuration donnée à M. CLAPPIER Pierre).
- \* M. NICOL Kévin (procuration donnée à Mme LOSCHI Bernadette).

**- NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

- \* EN EXERCICE : 15
- \* PRÉSENTS : 13
- \* VOTANTS : 15

**- Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.**

**DATE CONVOCATION C.M. :**

**18/06/2026**

**DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :**

**26/06/2026**

**DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :**

**15/07/2026**

**DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :**

**15/07/2026**

**-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

- EN EXERCICE : 15
- PRÉSENTS : 13
- VOTANTS : 15

**OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL) DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.).**

**Délibération N°44/2026**

**Votants : 15**

**15 voix POUR**

**Vu les articles L. 2212-2 et L. 2212-4 du Code Général des collectivités territoriales ;**

**Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;**

**Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 pris en application de la loi de modernisation de la sécurité civile ;**

**Considérant** la nécessité en découlant pour les communes comprises dans un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) approuvé et/ou un plan particulier d'intervention (PPI) de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS) définissant l'organisation communale en matière d'alerte et d'information des personnes, mais aussi le dispositif de secours, d'évacuation, de soutien et d'accompagnement de la population.

**Considérant** les recommandations des services de l'Etat quant à la mise en place d'une cellule municipale composée d'un chef de projet, d'un comité de pilotage et d'un ou plusieurs groupe(s) de travail chargés de l'élaboration, de la mise en place et de la mise en œuvre opérationnelle de ce Plan Communal de Sauvegarde ;

M. LAZZARO Dominique, Maire expose au Conseil Municipal que dans le domaine de la sécurité civile, des événements marquants nous rappellent régulièrement que les situations susceptibles de perturber le fonctionnement quotidien de nos organisations sont nombreuses. La catastrophe de la société AZF de Toulouse est là pour nous le rappeler ainsi que le drame qui s'est produit à SEVESO petite ville d'Italie qui est à l'origine de la loi du même nom.

Dans tous les cas, le désarroi, les attentes des citoyens les amènent à interpeller la puissance publique dont ils attendent qu'elle soit capable d'apporter dans l'urgence des réponses à ces situations. Du fait de leur proximité et de leur responsabilité, les acteurs de la puissance publique vers lesquels les citoyens se tournent en priorité sont les MAIRES.

Suite aux nouvelles élections municipales de mars 2026,

Pour ces motifs, M. LAZZARO Dominique, Maire propose au Conseil Municipal d'élaborer un plan communal de sauvegarde adapté à la commune de ST-ETIENNE-DE-CUINES pour faire face à des événements de sécurité civile et de :

-désigner M. CLAPPIER Yves, 2<sup>ème</sup> ADJOINT, élu référent, chef de projet ;

-constituer un comité de pilotage (COPIL) chargé d'élaborer et de valider les étapes du PCS, composé de :

- M. CLAPPIER Yves, 2<sup>ème</sup> ADJOINT, élu référent, chef de projet
- M. LAZZARO Dominique, Maire de la commune,
- M. GARIBALDO Yves, Conseiller Municipal (et 4<sup>ème</sup> Adjoint à partir du 01/07/2026),
- Mme CURCIO Véronique, Conseillère Municipale,
- M. CHANUT Lionel, Conseiller Municipal,
- M. ROCHETTE Pierre, Conseiller Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. LAZZARO Dominique, Maire et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

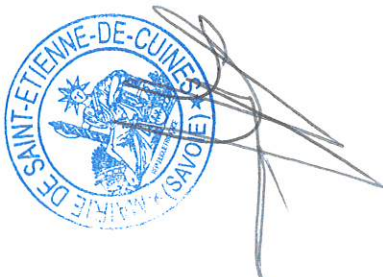
- PREND ACTE du lancement du projet d'élaboration du **Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)**.
- DÉSIGNE M. CLAPPIER Yves, 2<sup>ème</sup> ADJOINT, élu référent, chef de projet.
- CONSTITUE un comité de pilotage (**COPIL**) chargé d'élaborer et de valider les étapes du **P.C.S.**, composé de :
  - M. CLAPPIER Yves, 2<sup>ème</sup> ADJOINT, élu référent, chef de projet
  - M. LAZZARO Dominique, Maire de la commune,
  - M. GARIBALDO Yves, Conseiller Municipal (et 4<sup>ème</sup> Adjoint à partir du 01/07/2026),
  - Mme CURCIO Véronique, Conseillère Municipale,
  - M. CHANUT Lionel, Conseiller Municipal,
  - M. ROCHETTE Pierre, Conseiller Municipal,

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 13 juillet 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES



Mme COMBET-BLANC Françoise

Secrétaire de Séance

